

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 9 novembre 2017

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

### Accord-cadre : mise en fourrière de véhicules

Le conseil municipal autorise le maire à signer un accord cadre avec la **Société G16 ACG Transports, Manutention et Lavage**, agréée par la Préfecture depuis novembre 2016, pour mettre en œuvre toutes les démarches d'enlèvement de véhicules tampons qui restent stationnées depuis de longues dates sur le territoire de la commune de NAVENNE.

Un second arrêté Préfectoral d'avril 2017, a agréé les locaux et les équipements de cette société de fourrière pour automobiles située à Vesoul, 1 rue des regains.

### Création d'un poste d'adjoint technique :

Le conseil décide d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Achat de terrains :

Le conseil municipal accepte l'achat de plusieurs terrains au lieu-dit « Les Preslots » pour une surface totale de 8 310 m<sup>2</sup> au prix de 12 e le m<sup>2</sup>.

### Heures supplémentaires :

Le personnel peut être amené à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service. A ce titre, le conseil municipal autorise le paiement d'heures supplémentaires et complémentaires pour tous les cadres d'emplois du personnel de la commune de Navenne.

### Décision modificative du budget n°4

Le conseil municipal approuve une modification budgétaire au budget général pour le règlement de bons d'achat dans le cadre des maisons fleuries

### Pouvoirs délégués :

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 10 novembre 2017 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE



Le Maire

**A. BOUDOT**